

HONNEUR AU CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE NÎMES
« Plusieurs siècles d'Histoire »

« LE POMPIER : UN SOLDAT A PART ENTIERE ! »

« COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE »

-Philippe Ritter et Laurent Joseph – 17 octobre 2013-



Marius BOUQUET : 8 octobre 1920 - 27 mai 1944.

« LE SOUVENIR FRANCAIS »
COMITÉ de CAISSARGUES

Conférence du 17 octobre 2013, à 17h
Salle du « Carré d'Art » à Nîmes

CHAPITRE I/ PRESENTATION DE L'ETUDE :

Entrepreneur moi-même, fils, neveu, petit-fils et arrière petit-fils d'entrepreneurs de maçonnerie sur la ville de Nîmes, depuis plus de 150 ans, j'ai eu la chance de recevoir de mes « Anciens », une solide tradition que je me dois de transmettre à mon tour, autour de moi. Comme s'ils m'avaient légué une mission, ils m'ont confié toutes leurs archives, pour argumenter cette démarche.

Deux d'entre eux, Charles-Adolphe et Paul, ont occupé, à des époques différentes, (Comme par hasard : les 2 guerres), la fonction de Chef de Corps des « Sapeurs Pompiers de Nîmes ». Là aussi, ils m'ont légué leurs archives. En effet, Charles-Adolphe assurait le poste de Chef de Corps par intérim, de 1914 à 1918, pendant que Mr Augière, officier de réserve reprenait du service. Paul Ritter, lui, avait été nommé chef de corps en 1937, et le dirigea pendant toute la deuxième guerre mondiale. Après le 27 mai 1944, jour du bombardement de la caserne « Rue Notre-Dame », il a réfugié les archives à son domicile, puis les a jointes à celles de l'entreprise, puisque le corps n'avait pas de caserne définitive, le 4 Rue du Cerisier ayant été réquisitionné en juin 1945, à titre provisoire.

Passionné d'histoire depuis toujours, me voici donc, vers 1990, en train de trier environ cent-cinquante kilos de documents, les classer par sujet, les inventorier et les répertorier, puis les analyser, et rédiger un « *Inventaire Sommaire* », que je transmettais, en 1993, au Chef de Corps de l'époque : le capitaine-commandant Yves Chapon. La Commission « *Mémoire du Corps* » venait de naître.

Aujourd'hui, je suis très heureux de vous présenter, grâce au « Souvenir Français », et à son comité de Caissargues, cette communication publique, issue de mes recherches et des travaux de la « *Mémoire du Corps* », durant laquelle nous allons, avant tout, rendre hommage aux hommes qui constituent le Corps des Sapeurs Pompiers de Nîmes, avec en emblème, le sapeur Marius BOUQUET, décédé en intervention le jour du bombardement de Nîmes par les « Alliés » : le 27 mai 1944. C'est au cours de cette journée, et celles qui ont suivies, que le CSPN, par ses actions héroïques exemplaires, a obtenu le droit de porter la « Fourragère Tricolore ». Nous verrons ensuite, que les autres Corps des Sapeurs Pompiers de France ont payé un lourd tribut, au cours des siècles passés. Enfin, je donnerai la parole à Laurent JOSEPH, Chef de corps actuel du CSPN, qui a bien voulu nous transmettre quelques statistiques récentes, régionales et nationales, qui permettent de confirmer que :

« Le Pompier est un Soldat à part entière ! ».

Je rappellerai pour finir, une des maximes du Corps des Sapeurs Pompiers de Paris :

« Ne pas Transmettre, c'est Oublier ! »

L'ensemble de cette intervention, et l'évolution de nos recherches seront accessibles en version « Imprimable », sur le site « www.nemausensis.com », grâce à Georges Mathon, qui a participé lui-aussi au montage de cette étude.

CHAPÎTRE II/ RESUME HISTORIQUE DU CORPS DE NÎMES :

1) - LES ORIGINES :

A l'époque romaine déjà, Nîmes possédait au moins deux structures chargées de veiller sur la tranquillité et la sécurité de ses habitants : Les « Vigiles » (*Vigilum et armorum*) qui étaient des affranchis ou des esclaves payés par la ville pour l'extinction des incendies ; ils étaient dirigés par le préfet des vigiles et des armes, dont nous ne connaissons qu'**Annius RUSTICUS** ; Et les « Centonaires » (*Centonariorum*) qui eux, formaient un collège de profession militaire, chargé de fournir les tentes, les cuirs, les vieilles étoffes (Les centones), et autre attirail dont on se servait pour lutter contre les incendies ; ils avaient à leur tête un patron, parmi lesquels, nous retiendrons : **Titus Julius DOLABELLA**.

Au Moyen-âge, ces spécialistes étaient mineurs, puisatiers, fontainiers ou maçons, tous militaires et dirigés par le capitaine ou chevalier du guet. La mission du « Guet », les « *Excubitores* », était la surveillance des villes pendant la nuit, et l'intervention de première urgence. Il fallut attendre le XVIIème, pour voir apparaître les prémices d'une structure organisée et indépendante.

A Nîmes, tout a commencé en 1646, lorsque la municipalité a acheté et confié à un artisan fondeur nommé **DAYNAC**, deux seringues d'Allemagne, en étain, au prix de 75 livres. Elles étaient destinées aux incendies de cheminées et de maisons.

En 1728, la ville allouait tous les ans 18 livres à un fondeur nommé **MAS**, pour l'entretien de onze seringues à incendie. A cette même époque, par décret du Roi, l'usage des pompes était interdit, « pour ne pas faire abus de l'eau de source et des rivières ».

Ce n'est qu'en 1766, que la ville traite avec un potier d'étain nommé **MÉTUEL**, au prix de 2000 livres, pour la fourniture d'une pompe, de sa cuve, et de son chariot, puis de deux pompes en étain. Le même **MÉTUEL** reçut 150 livres par an pour entretenir et faire manœuvrer la pompe. Il est remplacé le 18 Avril 1776 par Georges **SERGEANT**, l'allocation est fixée à 120 livres. La ville fait construire une autre pompe à incendie en 1782. Jusqu'à présent, tout ce matériel était confié aux « pertuisaniers » du Capitaine du guet, responsable de la sécurité en ville.

Enfin, par arrêté municipal du 25 Ventôse de l'an II (15 Mars 1793), la municipalité crée la première organisation régulière du Corps des Sapeurs Pompiers de Nîmes.

Il est composé de 24 sapeurs et d'un Chef de Corps. Il est divisé en quatre escouades, et chacune est affectée à un arrondissement de la ville. Le matériel est entreposé dans une remise jouxtant l'Hôtel de ville ; le porche et le portail existent encore aujourd'hui. Ce casernement fonctionnera jusqu'en 1926.

Ils sont tous volontaires, habillés, équipés et armés aux frais de la ville, et l'on retrouve logiquement dans l'effectif, un bon nombre de carriers, mineurs, plombiers et maçons, proches de la corporation du Bâtiment.

2) - LE XIXème SIECLE :

L'arrêté municipal du 1^{er} Juin 1811 compose la compagnie de 48 personnes, divisées en six escouades, avec un chef de corps, un sous-chef, un directeur, un conservateur des pompes, et 44 sapeurs. Le matériel est le même depuis 1782 ; ce n'est qu'en 1819 qu'une pompe à 4 roues fut construite et remise à la compagnie.

Par le nouvel arrêté du 15 Avril 1822, la compagnie est portée à 80 personnes, avec 3 officiers, 13 sous-officiers, et 64 sapeurs. De plus, l'Architecte de la ville est appelé à remplir les fonctions d'ingénieur ; un chirurgien est rattaché à cette arme. On fait construire trois nouvelles pompes, une en 1824, une en 1828, et une autre en 1829. Un chariot sera affecté au transport des instruments de sape. Il n'y a aucun salaire, mais le Maire est autorisé à distribuer des récompenses annuelles.

En 1830, la compagnie est dissoute, et remplacée par une autre, prise au sein de la Garde Nationale. Elle est organisée de la même manière qu'en 1822 ; le service est gratuit. En 1836, elle compte 90 hommes, mais en 1837, le service commence à manquer de régularité, suite à la dissolution de la Garde Nationale.

L'arrêté du 12 Juin 1837 rétablit à nouveau une structure de sapeurs soldés.

Le 31 Octobre 1842, la compagnie est armée pour assister à la pose de la première pierre de l'embarcadère du chemin de fer Montpellier Nîmes.

Ce n'est que le 1^{er} Octobre 1847 que le nouveau règlement du corps est défini par arrêté municipal, approuvé par le Préfet en Décembre, puis par le Ministre de l'Intérieur en Janvier 1848. Le corps de musique sera créé par l'arrêté municipal du 8 Juillet 1852.

Le 24 Septembre 1852, une deuxième compagnie est créée, elle aussi par arrêté municipal, consécutivement au passage à Nîmes du « Prince Président de la République ». Le nouveau règlement, constitutif du corps, est daté du 1^{er} Janvier 1853. Il fallût dissoudre les deux compagnies, par arrêté préfectoral, le 25 Janvier 1853, pour les voir réorganisées le 15 Février par décret impérial. Le lendemain, 16 Février, le règlement du 1^{er} Janvier était approuvé par le ministre. 1863 et 1867, verront à Nîmes l'acquisition de la 5 et 6^{ème} pompe.

Le 29 Décembre 1875, le décret du président de la république organise tous les corps de sapeurs pompiers de France, et étend son activité d'origine, la lutte contre l'incendie, au secours aux personnes. Donc, le 7 Novembre 1876, le Conseil Municipal décide qu'en vertu de l'article 13 du décret précité, les deux compagnies n'en formeront qu'une et que l'effectif sera porté à 152 hommes, répartis comme suit :

- 7 officiers, dont un Capitaine Commandant, chef de corps, et un Chirurgien-major.
- 152 hommes du rang, dont 25 sous-officiers, 124 sapeurs, un fourrier, un tambour et un clairon.

Le corps de musique est rattaché à la compagnie, et se compose ainsi :

- Un chef de musique (sous-lieutenant), et son sous-chef.
- 6 musiciens de 1^{ère} classe, 8 de 2^{ème} classe, et 19 de 3^{ème} classe.

Le conseil municipal vote en même temps, les fonds nécessaires pour l'amélioration du matériel. Les deux vieilles pompes de 1819 et 1824 sont réformées et remplacées par des pompes type « Sapeurs Pompiers de Paris », avec chacune un avant-train, pour être tractées sur les incendies extérieurs.

Le 1^{er} Juillet 1879, le corps de Nîmes reçoit deux nouvelles pompes à deux roues, construites par THIRION à Paris ; les plus anciennes, de 1824 et 1829, sont encore en état, et placées dans les hameaux de Courbessac et Saint Césaire, dépendants du corps de Nîmes.

Le 1^{er} Juin 1881, le corps reçoit à nouveau deux pompes THIRION, à deux roues, puis le 20 Mai 1883, deux nouvelles pompes identiques. Le compte rendu de l'année 1883, dressé par le chef de corps, fait état de : « 8 pompes neuves à deux roues, dont deux avec avant-train, et deux pompes anciennes à quatre roues, dont une est à Saint Césaire ».

Il est à noter que pendant cette période, des éléments extérieurs vont être favorables à l'image du corps de Nîmes. Le 5 Février 1882, le Conseil Municipal, par les mains du maire Mr Ali Margarot, remet le drapeau tricolore au corps des S.P.N, pour services rendus. Le 23 Septembre 1883, la compagnie est armée de fusils REMINGTON, de type Egyptien. Les lois du 5 Avril 1884, obligeant les communes à organiser la défense contre l'incendie, et du 14 Avril établissant la taxe sur les compagnies d'assurances en vue de subventionner les communes, vont protéger les corps de pompiers contre d'éventuels besoins financiers.

Par ailleurs, la création de « la Société de Secours Mutuel et de Retraite » va protéger l'ensemble du personnel, et assurer une retraite aux plus âgés. La loi est votée le 5 Avril 1851. A Nîmes, la création de la Société est approuvée en préfecture le 31 Mars 1866 ; elle est inscrite sous le n°50 au répertoire du département. Les statuts seront révisés le 11 Octobre 1901, et approuvés par arrêté ministériel le 19 Mars 1902.

3) - LE XXème SIECLE :

Ce début de siècle sera dans la parfaite tradition du XIXème. En 1904, le capitaine Randon de Grolier est nommé Chef de corps, il succède au capitaine commandant H. Coulange, à ce poste depuis 1878. Lorsqu'il sera nommé « Inspecteur Départemental », en 1914, il sera remplacé par le capitaine commandant A. Augière. A cette époque, Augière amène avec lui, une équipe solide qui restera en place jusqu'en 1947. On notera le Dr Vincent, médecin major de 1914 à 1944, le lieutenant Ch. A. Ritter, adjoint du chef de corps, et les officiers F. Tur, F. Boudon et P. Ritter, qui deviendront, chacun à leur tour, chef de corps du C.S.P.N, entre 1925 et 1947; deux guerres, dans la continuité et la sérénité.

Entre 1914 et 1918, le corps perdra au moins dix-sept officiers, sous-officiers et sapeurs, tombés aux « Champs d'Honneur ».

L'arrêté municipal du 1^{er} Octobre 1924 présente le nouveau règlement général du corps de Nîmes, son effectif, le traitement du personnel, et le matériel affecté. Il est sensiblement identique à la situation de 1875, date du décret présidentiel initial : au total, 159 volontaires rémunérés pouvant percevoir une indemnité, pour assistance aux incendies. Sous la direction du capitaine commandant Fernand Boudon, en Mars 1926, outre la voiture Chenard déjà ancienne, la ville dote le corps d'une « nouvelle voiture automobile », moteur Berliet de 25cv, roues à bandes, et équipée d'une grande échelle ; démonstration est faite aux Jardins de la Fontaine. En 1928, le corps s'équipe d'une motopompe DELAHAYE de 60 m³. Les locaux de la Mairie deviennent exigus, ils sont transformés en commissariat de police affecté aux mœurs et aux étrangers, et le poste permanent des Sapeurs Pompiers de Nîmes est aménagé au 23 Rue Notre- Dame, à l'angle de la Rue Colbert. La loi du 31 Mars 1931 autorise le prélèvement sur la recette des jeux, pour l'affecter à la « protection incendie » des communes.

1935 marquera un virage dans la vie du CSPN, la ville compte près de 90 000 habitants et 16 000 hectares ; le rayon d'action des pompiers est de 30 kms autour de Nîmes. Les événements boursiers de 1929, aux Etats-Unis, ont modifié le contexte international. Le 12 Juin 1937, le capitaine commandant Paul Ritter nouvellement nommé chef de corps, fait un état précis du CSPN. L'effectif total est de 100 hommes, et pour la première fois, apparaissent 15 « Permanents ». La solde annuelle du corps des « bénévoles » (85 personnes) est multipliée par 6 ou 8 par rapport à 1926, et le personnel du poste permanent, perçoit un salaire près de cinq fois supérieur à ce que touche un « volontaire ». Le matériel est le même qu'en 1928. L'échelle pliante de 18m, sur plate-forme roulante, est en service depuis 1898, la Chenard est toujours en activité.

Le 3 Septembre 1939, la France entre en guerre avec l'Allemagne, et dès le lendemain, le commandant P. Ritter organise la « Défense Passive ».

Le 27 Mai 1944, lors du bombardement des Alliés sur la ville de Nîmes, la caserne de la Rue Notre Dame sera détruite, faisant un mort, le sapeur Marius Bouquet et plusieurs blessés, dont les sapeurs Bessonne, Bonijoly et Ch. Ritter ; le matériel est hors d'usage. Heureusement, d'autres postes existent sur la ville, au Théâtre, aux Arènes, à la Rue du Mail, à St Césaire et Courbessac. Le 1^{er} Juin, le poste central est rassemblé, par réquisition, au 4 Rue du Cerisier. Il y restera jusqu'en 1947. C'est pour honorer le corps des pompiers de Nîmes, autour de ces événements, que Mr le ministre de l'Intérieur remet le 6 Avril 1951, à l'ensemble du CSPN, l'autorisation de porter la Fourragère Tricolore.

Le 1^{er} Novembre 1946, le capitaine Antonin Domergue, des Sapeurs Pompiers de Paris, prend la suite du capitaine Ritter. Le corps des SPN s'installe au Parc à Fourrage, Rte d'Avignon jusqu'en 1955, puis occupera l'ancienne gare de la Camargue, à l'emplacement de l'actuel lycée, jusqu'en 1957. Depuis cette date, la caserne sera à son emplacement actuel, Bd Sergent Triaire. Il fallut attendre 1986 pour voir l'inauguration des nouveaux bâtiments tels que nous les connaissons aujourd'hui.

4) - MEMOIRE DU CORPS :

Depuis 1993, sous l'influence de quelques « anciens pompiers » et de quelques « passionnés », le chef de corps Yves Chapon crée la commission : Mémoire du corps. Elle rassemble civils et soldats du feu qui s'intéressent à l'histoire du corps de Nîmes, dans le but de rappeler à tous, les valeurs qui lui sont propres et qui ont créé son identité, telles que continuité, persévérance, solidarité et dévouement ; une « Grande Famille ».

Tout a commencé en Novembre 1992 lorsque je rencontre le caporal-chef Jacques Nivard, fils de pompier à Nîmes, et devenu plus tard adjoint au chef de corps de Saint Génès ; je lui dévoile mes archives familiales relatives au CSPN depuis plus de 100 ans.

Très rapidement, se sont joints à nous un grand nombre de vétérans. Les familles d'anciens pompiers ont rejoint le groupe. Les pompiers d'active renforcent l'équipe, et quelques civils passionnés amènent leur science.

Chacun apporte photographies et documents originaux recréant ainsi l'« Esprit du corps ». Grâce à l'analyse de ces sources, on peut facilement retracer la vie du CSPN et l'Histoire de notre ville. Nous citerons pour exemple : le rapport du commandant Ritter sur le 27 Mai 1944, et le bombardement de Nîmes par les alliés, avec le détail minuté de chaque événement ; l'inventaire sommaire des archives municipales relatives au CSPN par Mr Vazeilhes ; l'histoire du corps de musique par Mr Granat, la liste de tous les officiers du CSPN depuis sa création par une équipe de recherche ; ou la chronologie des incendies de Nîmes par Ph. Ritter. Ces études nous apportent un bon nombre de détails sur les événements des XIX et XXème siècle ; la météo, avec les 50cm de neige tombés dans la nuit du 20/01/1855, ou les inondations de 1859, 1863, 1868, 1873 et 1874, le tremblement de terre du 21/11/1862 ; les accidents ferroviaires du 06/07/1865, entre Rognac et Berre, et de 1956 à Nozières, entre Alès et Nîmes ; les incendies qui ont marqué la ville comme le premier feu du théâtre en 1860, ou l'incendie de la manufacture de pianos avenue Feuchères en 1873, et celui du théâtre de la Renaissance (Dames de France) en 1885, ou celui des Etablissements Bret et Beauquier, route de Beaucaire en 1933, et surtout le second du Grand Théâtre, celui du 27 Octobre 1952, dont tous les nîmois se souviennent.

Cette « Mémoire du Corps » est toujours en activité, mais demande encore plus d'adhérents, de bénévoles et de documents complémentaires. C'est grâce encore à cette commission, que nous pouvons aujourd'hui, rendre hommage aux « Soldats du Feu ».

CHAPITRE III/ LES HOMMES :

1) - LES OFFICIERS DU CORPS DES S.P.N.

C'est donc, grâce aux travaux de la « Mémoire du Corps » dans les Archives Municipales, que nous avons pu transmettre le premier tableau récapitulatif des principaux officiers du CSPN, lors de nos dernières interventions publiques. Il est toujours accessible sur le site <nemausensis.com>, et a été partiellement publié dans le Bulletin n°28 en janvier 2013, de la « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard ».

L'arrêté municipal du 12 juin 1837, signé du maire F. GIRARD, précise au Titre 1^{er}, article 3 : « Le grade de Capitaine-Commandant appartiendra de droit au Directeur des Travaux Publics de la ville ». Voici quelques uns d'entre eux :

2) - PORTRAITS ET CARRIERES DE QUELQUES OFFICIERS :

Noël CHAMBAUD : Il est Chef de Corps de 1831 à 1835, puis de 1850 à 1863. Nous savons par ailleurs, qu'il est Architecte de la ville avant 1869. Il construit le temple de l'Oratoire entre 1857 et 1865.

Henri DURAND : Il est lieutenant, adjoint au Chef de Corps de 1850 à 1852, puis capitaine de la 1^{ère} compagnie de 1853 à 1862. Nous n'avons aucune indication sur un lien de parenté éventuel avec Charles Durand, né à Montpellier en 1762, Ingénieur des Ponts et Chaussées du Gard, puis Architecte de la ville et du département. En 1809, il dessine les façades de l'Hôpital, devenu plus tard le Lycée National, Bd Victor Hugo. Il décède en 1840

Jules LIBOUREL : Il est 2nd sous-lieutenant de la 2^{ème} compagnie de 1850 à 1852, puis 2nd lieutenant de la 1^{ère} compagnie de 1853 à 1862, et enfin 1^{er} lieutenant de la 1^{ère} compagnie en 1863. Il est capitaine de la 2^{ème} compagnie de 1864 à 1874, et n'occupera la fonction de capitaine-commandant, donc de Chef de Corps qu'en 1875 seulement. Mr Bernardy nous indique, sans précision du prénom, que Mr Libourel est Architecte de la ville en 1860, lorsqu'il termine l'église Sainte-Perpétue en 1864. Le projet était de Léon Feuchères, décédé en 1855 (*Bernardy, page 153*).

U. LIBOUREL : (Peut-être Ulysse ? – Sans indication de parenté avec le précédent) Il est 2nd lieutenant de la 1^{ère} compagnie de 1868 à 1877, puis lieutenant de 1878 à 1883.

Alphonse GRANON : Il est capitaine de la 2^{ème} compagnie de 1875 à 1877, puis capitaine à la suite (2^{ème} adjoint au Chef de Corps), de 1878 à 1883. Nous n'avons aucune indication sur un lien de parenté éventuel, entre Alphonse et Henri Granon. Henri est né à Nîmes en 1840, et décédé en 1891. Il était Architecte de la ville en 1869 ; c'est lui qui consolida le temple de l'Oratoire construit par Chambaud (*A. Bernardy, page 157*).

Lucien FEUCHERES : Il est 2nd lieutenant de la 1^{ère} compagnie de 1875 à 1877, puis sous-lieutenant de 1878 à 1880. Il est architecte à Nîmes de 1882 à 1887, et participe à la construction du Lycée National, le futur lycée Daudet (*A. Bernardy, page 161*).

Louis-Alfred RANDON DE GROLIER : Il est de la même promotion que Lucien Feuchères, mais lui, ne quittera pas le Corps de Nîmes, après sa réorganisation. Il est 2nd lieutenant de la 2^{ère} compagnie de 1875 à 1877, puis sous-lieutenant de 1878 à 1880 et lieutenant de 1881 à 1883. Il est capitaine en second de 1884 à 1895, puis Chef de Corps, capitaine-commandant de 1896 à 1908. Il portera le titre de « Chef de bataillon honoraire – Inspecteur départemental » de 1909 à 1913, puis de 1920 à 1922. Dans son ouvrage, Mr Bernardy nous indique, qu'il était Architecte départemental. On lui doit le Lycée National (A. Daudet), inauguré le 17 octobre 1887, le groupe scolaire de la Rue de Générac en 1898 et celui de Sauve, ainsi que le sanatorium d'Arrigas en 1898 (*Pages 158 et 161*).

Auguste-François AUGIERE : Né à Nîmes, le 4 avril 1859, et décédé le 12 mai 1925. Il est à la fois un architecte et professeur à l'Ecole des Beaux-arts. On connaît moins son activité au sein du Corps des Sapeurs Pompiers de Nîmes : Auguste-François est nommé sous-lieutenant en 1881, puis lieutenant en 1884. Il est nommé 1^{er} lieutenant en 1886, puis capitaine en second, adjoint du Chef de Corps, en 1896. En 1909, il est nommé Capitaine-Commandant, Chef du Corps des SPN. Il conservera ce poste jusqu'en Décembre 1924. Entre temps, en 1914, il prendra le grade de Commandant, et cumulera les fonctions de Chef de bataillon honoraire et Inspecteur Départemental, tout en tout en conservant son titre de Chef de Corps des SPN. Par contre, durant la guerre, il interrompt ses activités au sein du Corps de Nîmes et reprend du service en tant que capitaine au groupe territorial du 10^{ème} Régiment d'Artillerie à pied. Il reprend ses fonctions en 1918. Déjà remplacé à son poste de Chef de Corps, en Janvier 1925 par le Capitaine-commandant François TUR, c'est le Commandant Xavier Lamareille, du CSP d'Alès, qui lui succèdera, en Juillet 1925 à l'Inspection Départementale.

Charles-Adolphe RITTER : Né à Nîmes le 03 Février 1854 et mort le 8 Décembre 1922, entrepreneur de maçonnerie, 36bis Rue Ménard à Nîmes. Vers 1872, à 18 ans, il est ouvrier plâtrier dans l'entreprise Floutier, 23 Rue Ménard à Nîmes (créée en 1851), puis le 1^{er} Janvier 1876, libéré de ses obligations militaires exécutées au 3^{ème} de Ligne, il reprend ses activités dans l'entreprise Floutier. Le 1^{er} Janvier 1877, il entre au CSPN. Il s'illustre à plusieurs reprises pour Actes de bravoure, est nommé sergent dès 1880. Il gravit rapidement tous les échelons, puis devient « Capitaine en Second », adjoint au « Chef de Corps », en 1914. Il assurera même cette fonction, par intérim, durant la 1^{ère} guerre mondiale, Mr Augière ayant repris du service de 1914 à 1918. Au retour d'Augière, Charles-Adolphe redeviendra simple officier et sera remplacé par François Tur, au poste d'officier-adjoint au Chef de corps.

François TUR : Il est lieutenant de 1896 à 1919, puis capitaine-adjoint au Chef de Corps de 1920 à 1924. Il est nommé capitaine-commandant et Chef de Corps de janvier à juillet 1925. Il est donné, en qualité d'architecte, 2 rue Balore à Nîmes, dans l'annuaire du Gard de 1923. A ce jour, nous ne connaissons pas son lien de parenté avec Auguste TUR, architecte, réalisateur de l'immeuble 19 Quai de La Fontaine, mitoyen de l'Hôtel Imperator, ancien « Bridge-Club » et abritant aujourd'hui, le « Club des Nîmois ».

Fernand BOUDON : Il est né à Nîmes le 26 Mai 1879, et décédé à Nîmes le 20 Juillet 1943. Il est ferblantier, entrepreneur de plomberie, Place du Marché à Nîmes. Il est incorporé au CSPN le 1^{er} Octobre 1904, nommé caporal le 1^{er} Janvier 1906, sergent le 1^{er} Juillet 1906 et Sous Lieutenant le 11 Juin 1908. Il est Lieutenant le 23 Janvier 1914, et succède au Lieutenant Ch. A Ritter, devenu adjoint au Chef de Corps. Il est mobilisé du 02 Août 1914 au 28 Février 1919. (Il est cité le 06 Janvier 1915 pour Acte de courage et Belle conduite, pour avoir éteint un incendie à Verdun). Dès 1919, il réintègre le CSPN, et en Janvier 1925, il est nommé adjoint au Chef de Corps. Le 24 Juillet 1925, il est nommé Chef de Corps. Il reçoit la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, le dimanche 18 Janvier 1931, sur l'Esplanade, des mains de Mr Mounié, Préfet du Gard. Le 20 Janvier 1935, il est nommé Commandant, Chef de bataillon honoraire, puis Inspecteur départemental du Service Incendie.

Paul RITTER : Né à Nîmes, le 11 Décembre 1892, et décédé le 07 Mars 1969, entrepreneur de maçonnerie, 38 Rue Ménard. 1914 : Les 3 frères Ritter partent au « Front ». Il sera le seul à en revenir. Après la guerre, il prend la suite de son père dans l'entreprise. En même temps, il est incorporé au Corps des SPN, et dirige seul l'entreprise que lui a transmise son père décédé en 1922. Le 11 Août 1925 : il est Sous Lieutenant au CSPN. Le 25 Juillet 1930 : il est nommé Lieutenant, adjoint au Chef de Corps. Le 09 Février 1935 : il est Chef de Corps par intérim, après la nomination de Fernand Boudon au poste d'Inspecteur Départemental du Service Incendie. Le 09 Février 1937 : il est nommé Capitaine Commandant, Chef de Corps du CSPN. Le 31 Août 1939 : il reçoit l'insigne spécial de la « Défense Passive ». Il restera Chef de Corps jusqu'à la libération. Il est le dernier « Chef de Corps bénévole » des Sapeurs Pompiers de Nîmes. Son successeur en 1948, est le Lieutenant Antonin Domergue, issu du corps des « Sapeurs Pompiers de Paris », premier « Chef de Corps professionnel ».

Antonin DOMERGUE : Né à Nîmes, le 29 juillet 1903, et décédé à Nîmes le 29 novembre 1986 ; sapeur pompier professionnel. Il est le premier Chef de Corps « professionnel » à Nîmes. Il est engagé volontaire, pour 3 ans au régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris et incorporé le 2/11/1923, d'où il sortira sergent-chef, en 1942. Il est incorporé au Corps des Pompiers de Nîmes le 1^{er} mai 1942, avec le grade de sous-lieutenant, adjoint au Chef de corps. Suite à la démission collective de l'ensemble des pompiers volontaires, du 28/10/1946, il assurera l'intérim du chef de corps, pour être nommé officiellement, en 1949, Capitaine-Commandant, chef du corps des sapeurs-pompiers de Nîmes. Il se distingue par sa présence sur pratiquement toutes les interventions, et surtout sur l'incendie du Grand-théâtre de Nîmes, le 27 octobre 1952. Il deviendra plus tard Inspecteur département-adjoint, puis Chef de bataillon.

3) - LE CORPS DE MUSIQUE :

1^{ère} Constitution :

Le « Corps de Musique » a été créé le 08 Juillet 1852, par arrêté municipal. Il est approuvé par le Préfet, le 13 Septembre 1852. Il faut noter aussi, que le Corps des SPN conserve quand même, un tambour, et un clairon. Ils sont là pour « sonner les ordres » : Réveil, levée des couleurs, repas, extinctions des feux, alertes. Ils ponctuent aussi les interventions officielles : « ouvrez le ban », « fermez le ban ». Le « Corps de Musique » est constitué d'un Lieutenant Chef de musique, d'un sergent sous chef, de 6 musiciens de 1^{ère} classe, 8 de 2^{ème} classe et 19 de 3^{ème} classe. Indépendant depuis sa création en 1852, le Corps de Musique est rattaché à la Compagnie des SPN dès le 1^{er} Janvier 1877. Il est alors constitué de 35 musiciens. Il est sous les ordres du Lieutenant Marteau jusqu'en 1874, et sera dirigé par le Lieutenant Pierre Blanc de 1875 à 1899. Dès 1881, il est constitué de 38 musiciens, puis 39 à partir de 1896, jusqu'à sa suppression en 1914.

Depuis sa création, la mission principale de ce Corps de Musique était d'accompagner la Compagnie des SPN, dans chacune de ses manœuvres et présentations officielles. Chaque acquisition d'une nouvelle pompe, ou nomination d'un nouvel officier faisait l'objet de manifestations festives officiellement présentées, soit sur les places de la Mairie ou des Arènes, mais aussi dans les « Jardins de la Fontaine ». Il précède et clôture chaque parade de la Compagnie, notamment sur l'Esplanade, ou il interviendra à plusieurs reprises, dans le « kiosque » à musique.

Sa seconde mission était beaucoup plus artistique. On retrouve le Corps de musique, dès 1900, dans un très grand nombre de concerts publics, et d'animations municipales. Depuis cette date, il participe à toutes « les Cavalcades de Nîmes ». Certains journaux de l'époque parlent même de « La fanfare des Pompiers ». Il continue, bien évidemment, à accompagner le CSPN dans chacune de ses manœuvres mensuelles, le 1^{er} dimanche de chaque mois.

1914, La Grande Guerre, démembrer toutes les sociétés de musique en France.

2^{ème} Constitution :

Il fallut attendre la libération, et la fin de la seconde Guerre Mondiale, pour voir un officier du CSPN, l'adjudant chef Paul Granat reconstituer « La fanfare et la Musique du Corps » en 1948.

La première présentation de la fanfare à la municipalité eut lieu le 1^{er} Janvier 1948, suivie d'un tour de ville. Effectif : 24 exécutants. Une autre représentation eut lieu le 1^{er} Janvier 1950 avec tour de ville très applaudi par la population. La fanfare participe à toutes les prises d'armes car l'armée à Nîmes n'en possédait pas, et à tous les congrès des Sapeurs Pompiers, corsos, concerts, cérémonies officielles, etc...

CHAPITRE IV/ LES ASSOCIATIONS :

1) : « UNION DES SAPEURS POMPIERS DU SUD-EST » :

Les premiers Congrès régionaux:

A l'échelon national, dans la même année 1900, deux institutions sont créées. La « Fédération des Sapeurs Pompiers Nationaux », et l' « Union Nationale des Sapeurs Pompiers Français ». Elles sont, à cette époque, très opposées. La première, issue de l'ancienne association, créée en 1882, est réservée aux officiers, et rejette les membres de toute autre formation. La seconde, l' « Union », ouverte à tous, rassemble sans distinction.

Le 21 Novembre 1900, le Préfet du Vaucluse autorise la création du « Comité du Sud-est de l'Union ». Le lendemain, en Avignon, lors de l'Assemblée Générale, sous la présidence du Capitaine Busquet, les statuts de l'Union des S.P du Sud-est sont adoptés. Les officiers principaux de chaque corps, de Perpignan à Nice, sont rassemblés en Avignon. Cet évènement va créer l'occasion de se retrouver une fois par an : « Les Congrès ».

Les réunions de travail vont permettre aux officiers de comparer les statistiques annuelles, le matériel à disposition, la relation avec les élus, les effectifs et les méthodes de travail de chaque structure. Les manœuvres régionales vont donner l'occasion de « situer » les performances de chaque corps, par rapport aux autres, et surtout de « coordonner » ensembles de futures interventions communes éventuelles. Après le travail, viennent les festivités. Chaque Congrès va donner lieu à des Concours de fanfare et des Parades en public. Le tout est ponctué par un excellent repas, dans l'un des meilleurs restaurants de la ville congressiste. Les menus sont toujours généreux.

Le 1^{er} concours de Manœuvres Régionales a lieu en Avignon, le 18 Août 1901. Les premiers congrès se tiennent à Nîmes, la même année 1901, puis en Arles en 1902, et à Béziers en 1903. A chaque fois, on construit des structures métalliques, dans des lieux prestigieux de la ville, représentant un immeuble dans lequel les sapeurs doivent réaliser des « Figures de gymnastique », proches de celles qu'ils pourraient exécuter, lors d'une intervention, et mettre en batterie l'ensemble de leurs pompes. Les temps de mise en œuvre sont chronométrés, et permettent de classer les concurrents. En cette année 1903, pour le Congrès de Béziers, le Corps de Nîmes n'a aucune subvention, et c'est son Chef de Corps, le Capitaine L.A Randon de Grolier, qui finance le déplacement de ses troupes, avec ses propres deniers.

1907 verra en France, la création de la « Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers », rassemblant les deux institutions. C'est donc, au Congrès de Toulon, le 04 Novembre 1907, que sont modifiés les statuts de l'Union des Sapeurs Pompiers du Sud-est. Suivront les congrès d'Avignon, en Avril 1910, une interruption autour de la Grande Guerre, puis Lunel en Juin 1927, et à nouveau Nîmes, en Juillet 1928.

Les 07 et 08 Juillet 1928 : 2^{ème} Congrès de Nîmes :

Si lors du 1^{er} congrès de Nîmes, en 1901, le concours de manœuvres avait eu lieu dans les Arènes, comme en Arles en 1902, le concours de manœuvres du congrès de 1928 se déroule dans les Jardins de la Fontaine. La parade et le concours de fanfares ont lieu sur l'« Esplanade », et le kiosque à musique. Le menu que nous donnons en illustration, « Laisse à penser le festin que firent tous nos amis ».

Les années suivantes verront les Congrès de Narbonne en 1929, de Montpellier en 1930, à nouveau d'Avignon en 1931, puis de Sète en 32, de Nice, de Carpentras, Perpignan, Béziers, Grasse, Limoux et de Berre en mai 1939, dernier Congrès avant la deuxième Guerre Mondiale. La reprise se fait par le Congrès de Pertuis le 09 Juin 1946... L'« Esprit » reste le même.

2) : « LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS ET DE RETRAITE » :

(Inscrite sous le N°50, au Répertoire du Département, en Préfecture.)

- Loi du 5 avril 1851 : Portant sur les secours et pensions à accorder aux Sapeurs-pompiers.
- 26 mars 1852 et 26 avril 1856 : Décrets sur la Société de Secours Mutuels et de Retraite.
- 31 mars 1866 : Arrêté préfectoral approuvant la création de la Société de Secours Mutuels.
- 11 octobre 1901 : Révision des statuts.
- 19 mars 1902 : Arrêté ministériel approuvant les nouveaux statuts.
- 21 mars 1927 : Nouveaux statuts approuvés par arrêté ministériel en date du 03 mai 1927.
- 16 avril 1941 : Arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts de la Société, en séance du 16 décembre 1940.

3) : « ŒUVRES DES PUPILLES DES SAPEURS-POMPIERS FRANCAIS » : (Créées le 27 mars 1926, par le Commandant Guesnet.)

L'association est reconnue d'utilité publique le 28 janvier 1928.

Elle adopte tous les orphelins des sapeurs-pompiers français, morts en service commandé.

Elle leur désigne un tuteur, leur sert une allocation mensuelle, leur fait apprendre un métier, et à leur majorité, leur verse une dot.

Les premières recettes et répartitions sont établies comme suit :

- Première année : 3 orphelins : 300,00 Francs. (1928 ou 1929 ?).
- 1930 : 103 enfants : 120 000,00 Francs.
- 1934 : 134 enfants : 220 000,00 Francs.
- 1935 : 136 enfants : 250 000,00 Francs.

Débutent ici les chapitres spécifiquement dédiés à l'hommage que nous rendons aux soldats du feu, à Nîmes et dans le Gard, avec quelques comparaisons en région et en France.

CHAPITRE V/ LE SOUVENIR DU 27 MAI 1944: **« Le Rapport RITTER »**

1) : « ORGANISATION DE LA DEFENSE PASSIVE » :

Avant toute chose, dès 1937, conformément à la loi du 8 avril 1935, et de suite après sa nomination en qualité de Chef de Corps, Paul Ritter va dresser le plan de la ville de Nîmes, en précisant tous les détails nécessaires à la protection des civils en cas de guerre ou de bombardement. Il relève ainsi, sur un plan de ville et par secteurs sanitaires correspondants aux secteurs de police, l'implantation des postes de secours pour brûlés, brûlés ou gazés, lavage et désinfection, les Stations et Parc-Central de désinfection, les postes de commandants de secteur, poste de police et de sapeurs-pompiers. Il est intéressant de noter que dans le début des années 2000, le plan de quadrillage de la ville, pour la sécurité des « Férias » était encore calqué sur la même répartition, à quelques aménagements près.

Le plan de situation des abris anti-aériens ne sera dressé qu'après 1940. En fait il ne s'agira que d'un relevé de situation de caves voutées, avec le nombre de personnes qu'elles peuvent hébergées, et les dispositions à prendre.

2) : « IMPACTS DES BOMBES DU 27 MAI 1944 » :

Le 5 juin 1944, Paul Ritter rédige son rapport aux autorités en place, avec la minutie qu'on lui connaît. Comme nous le verrons plus tard, son compte-rendu est minuté ; il donne la liste des évènements et du personnel en intervention ; il donne la liste du matériel endommagé et celle du matériel utilisable et en action ; il donne enfin la liste des blessés, ainsi que celle des autres personnes étrangères au CSPN : Les volontaires spontanés, pompiers ou pas, les équipes volontaires civiles ou nationales, les pompiers d'Alais et d'Uzès. Ce document est accessible par tous aux Archives Municipales de Nîmes (Rue Pradier), sous la référence 3 H 15, en octobre 1993, le classement a été revu depuis.

Par contre, le plan que je transmets ici n'est pas joint au « Rapport Ritter ». Il s'agit d'une pièce annexe qui s'en est séparée dans le temps. J'en possède cependant une copie, dressée par Paul lui-même sur une carte « Michelin », et qui rapporte en même temps les impacts des bombes larguées en juillet (en rouge sur le plan). Ce plan sera longuement étudié lors de ma prochaine conférence, autour du 70^{ème} anniversaire : En mai 2014. Grâce à de nombreux documents photographiques, nous pourrons illustrer bon nombres d'impacts.

3) : « LE MINUTAGE DES EVENEMENTS DU SAMEDI 27 MAI 1944 » :

Dans son même rapport du 5 juin, Paul Ritter précise les différentes interventions de chaque équipe, avec un minutage assez précis, nous permettant d'imaginer et d'apprécier la situation : En quelques secondes, le ciel leur est tombé sur la tête, mais il fallait malgré tout assurer la sécurité et le sauvetage des nîmois... Faire face à la situation... Ils l'ont fait !

Cet acte de courage et de dévouement, démontré ce jour là par l'ensemble du CSPN, lui a valu la Médaille de bronze, décernée par décret du Ministre de l'Intérieur, daté du 6 avril 1951. Cette distinction autorise le CSPN à porter la « Fourragère Tricolore ».

- 10h 05 : Alerte aérienne.
- 10h 18 : Chute des premières bombes.
- 10h 20 : Une bombe tombe au 24 Rue Colbert, sur le Poste des pompiers. Une autre tombe sur l'annexe de la « Chambre d'Apprentissage », section coupe, donnant sur la cour de la caserne, 23 Rue Notre-Dame. Une troisième enfin, tombe place de l'Ecluse, sur laquelle les pompiers ont une remise où se trouvent quelques véhicules et du matériel. Sauvetage de 13 personnes, au 1^{er} étage de l'Ecole d'Apprentissage, de 5 personnes à la Rue Colbert, et de 12 Sapeurs blessés à la caserne. Le sapeur Marius Bouquet est transpercé par un chevron de la toiture, il décède dans les bras du sapeur Charles Ritter, avant d'avoir pu être conduit à l'hôpital.
- 10h 30 : Recherche de victimes au 3 Rue de la Samaritaine. (Appel du Poste de Commandement de la Défense Passive, basé aux Arènes).
- 10h 32 : Recherche de victimes Rue Raymond Marc.
- 10h 40 : Recherche de victimes Rue Richelieu.
- 10h 40 : Idem Rue Enclos-Rey.
- 10h 40 : Idem 36 bis Rue Villars. Sauvetage de Mr Castagnier.
- 10h 40 : Dégagement de chaussée, Rue Notre-Dame.
- 10h 50 : Rue Sully : Incendie des « Grands Moulins de Nîmes », de l'usine Jaumes et de la boulangerie allemande.
- 10h 50 : Epuisement des abris des troupes d'occupation, impasse Papin.
- 10h 50 : Incendie de l'immeuble Montaut-Valz, rues Robert et Porte d'Alès.
- 10h 50 : Incendies Rue Séguier et Rue Flamande.
- 11h : Recherche de victimes Rue d'Uzès.
- 11h 50 : Le P.C de la D.P des Arènes appelle en renfort les pompiers d'Alès. Accord de Mr Farger, maire d'Alès.
- 15h : Arrivée des pompiers d'Alès, avec 2 équipes complètes, 2 fourgons-citernes et 2 motopompes, sous le commandement du lieutenant Roche et de l'adjudant Varenne, soit un total de 22 officiers, sous-officiers et sapeurs.
- 15h : Relève des postes en action.
- 18h : Démolition de l'immeuble 36 Bd Gambetta.
- 19h 50 : Arrivée spontanée des pompiers et civils volontaires d'Uzès, soit 15 personnes, sous le commandement des sergents Ranchon et Maurice.
- 20h : Relève des postes en action, pour la nuit.
- 20h : Epuisement de caves Rue Raymond Marc, pour dégagement de victimes.

Du 28 mai au 5 juin, le rapport Ritter poursuit, avec les interventions sur certaines reprises d'incendies, sur les effondrements de certains immeubles, et surtout sur les recherches de victimes et transports de cadavres. Les relèves de postes sont également mentionnées.

4) : « LE BILAN HUMAIN DE CE 27 MAI 1944 » :

a) La presse locale :

Dès le lendemain, le quotidien « L'ECLAIR » fait état de 200 morts et 150 blessés, sur la seule ville de Nîmes. Il rapporte aussi les victimes des autres bombardements du même jour, sur la région. De son côté, le « REPUBLICAIN DU GARD », dans son tirage du 31 mai, parle de 247 morts et 250 blessés sur Nîmes. Les titres parlent « d'inhumaines agressions aériennes anglo-américaines contre la France et la région méditerranéenne ».

b) Le rapport RITTER :

Dans sa présentation initiale, il est constitué de 21 pages, dont certaines sont datées du 1^{er} juin 1944, et d'autres du 5 juin. Une chose est certaine, l'ensemble a été adressé aux autorités compétentes, en une seule communication transmise le 5 juin. Parmi ces documents, un tableau de deux pages dactylographiées, signées du Capitaine-Commandant et datées du 1^{er} juin 1944 est intitulé : « Etat des officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs, blessés ou tués pendant le bombardement, et au cours des opérations ». Ce document est inédit à ce jour.

Dans le cadre du « Souvenir Français » qui nous rassemble aujourd'hui, je souhaite vous le donner dans son intégralité, mais sous forme de liste :

Blessés au cours de la journée du 27 mai :

- DOMERGUE Antonin, lieutenant, adjoint au Chef de Corps, né le 29 juillet 1903 à Nîmes, marié, 2 enfants, et domicilié 4 rue du Cerisier : *Contusions multiples.*
- RAYNAUD Henri, lieutenant, né le 14 juillet 1878 à Nîmes, marié, 3 enfants, et domicilié 10 rue Dorée : *Blessé au genou droit et main gauche.*
- GERARD Marc, caporal, né le 17 avril 1908 à Nîmes, marié, 2 enfants, et domicilié 69 rue des Bons Enfants : *Blessé au genou droit et à la tête.*
- DUMAS Jean, caporal, né le 30 mai 1910 à Nîmes, marié, 1 enfant, et domicilié 5 rue Plotine : *Blessé à la face.*
- BOUQUET Marius, sapeur, né le 8 octobre 1920 à Nîmes, célibataire, et domicilié 24 rue de Nice : *Blessé au ventre – Décédé.*
- IBANEZ Louis, sapeur, né le 25 juin 1918 à Florensac, marié, 1 enfant, et domicilié 24 rue Louis Laget : *Contusions à l'épaule droite.*
- EYERI René, sapeur, né le 20 février 1918 à Nîmes, marié et domicilié à Saint-Césaire : *Blessé au genou gauche.*
- PONT Marcel, sapeur, né le 13 mars 1911 à Nîmes, veuf, 2 enfants, et domicilié 13 rue Catinat : *Blessé au genou droit est main gauche.*
- DUBOIS Abel, sapeur, né le 7 novembre 1919 à Nîmes, marié, 1 enfant, et domicilié 34 rue du Mail : *Blessé au dos et à la tête.*
- CADIÈRE Fernand, sapeur, né le 5 décembre 1907 à Nîmes, marié, et domicilié 29 rue du Mûrier d'Espagne : *Blessé au dos et à la main droite.*
- BESSONNE Jean, sapeur, né le 18 septembre 1910 à La Seyne, marié, 1 enfant, et domicilié 4 rue de l'Ecole Vielle : *Blessures multiples – Graves.*
- VEZOLLES Henri, sapeur, né le 15 juillet 1926 à Avignon, célibataire, 3 rue Berthelot : *Blessé à la face et contusions.*
- BONIJOLI Pierre, sapeur sanitaire, marié, domicilié rue Lazaud : *Blessures à la tête et au bras gauche – Graves.*

Blessés au cours des opérations :

- BOULET Charles, sergent, né le 27 juin 1892 à Nîmes, célibataire, 1 enfant, et domicilié 6 rue d'Aquitaine : *Blessé à la main, le 28 mai.*
- MARTIN Auguste, sergent, né le 17 août 1883 à Nîmes, marié, 2 enfants, et domicilié Impasse Bonfils : *Blessé à la main gauche, le 29 mai.*

- AGNIEL Jean, sapeur, né le 2 novembre 1912 à Nîmes, marié, 2 enfants, et domicilié 10 rue Rouget de l'Isle : *Blessé à la main, le 28 mai.*
- VALETTE Jean, sapeur, né le 28 septembre 1920 à Calvisson, marié, 1 enfant, et domicilié 17 rue Bec de Lièvre : *Blessé à la poitrine, le 28 mai.*
- DELPAS Jean, sapeur, né le 18 juillet 1905 à Cheylard, marié, et domicilié 9 rue d'Albenas : *Entorse au pied gauche, le 28 mai.*

CHAPITRE VI/ AUTRES SOUVENIRS EN FRANCE:

Au travers de la presse et documents d'archives.

1) : « Jeudi 13 novembre 1930 » : La catastrophe de Fourvière à Lyon :

Les informations et documents que je présente ici sont tirés du livre de Joan DEVILLE, édité chez EDL, à Paris en septembre 2002 : « Sapeurs Pompiers de France – 1000 ans d'histoire » (Pages 154 et 155).

A 0h 50, ce jeudi 13 novembre 1930 : Eboulement de la colline de Fourvière. Un premier glissement de terrain provoque l'éboulement d'un immeuble d'habitation qui ensevelit 19 sapeurs pompiers, 4 gardiens de la paix et 16 habitants. Le Corps est cité à « l'Ordre de la Nation » le 24 novembre 1930.

Une plaque commémorative a été élevée face à la cathédrale Saint-Jean.

2) : « Vendredi 28 octobre 1938 » : Incendie des Nouvelles Galeries à Marseille :

Ce jour là, alors que le mistral souffle, un incendie, dont les causes exactes n'ont jamais été vraiment élucidées, éclate en tout début d'après-midi au premier étage d'un grand magasin édifié sur la Canebière. Le feu se propage à une vitesse foudroyante, le vent pousse le feu de l'autre côté de l'avenue. ; Il ne sera contenu que vers minuit. Le bilan humain est très lourd, le nombre officiel est de 75 morts, mais la presse locale (Le Petit Marseillais) parle de 82. Chez les pompiers de Marseille, on dénombre 3 blessés : Le capitaine DURBEC, et les sapeurs Paul BARDOT et Marius MADER.

3) : « Mardi 4 janvier 1966 » : Incendie de la raffinerie de Feyzin, près de Lyon :

Les informations et documents photographiques présentés ici, sont tirés du magazine PARIS-MATCH, n° 881 du 26 février 1966 (1^{ère} de couv. + Pages 48 à 64).

Il s'agit du premier accident chimique grave qui eut lieu en France. Onze pompiers sont morts au feu, dans l'explosion. Ils sont cités à « l'Ordre de la Nation ». Sept venaient de Lyon, et quatre de Vienne dont le Chef de Corps, le Capitaine-Commandant Jean CONTE, 38 ans, marié, 2 enfants. Le même article précise que « Chaque année, sur les 5000 pompiers professionnels et les 6000 pompiers militaires (auxquels s'ajoutent 225 000 volontaires), 900 sont blessés, pour secourir les 1500 personnes qu'ils arrachent des flammes ».

4) : « Quelques monuments érigés à la mémoire des soldats du feu » :

Au delà de ces quelques événements spectaculaires et largement relayés par la presse, c'est tous les jours que les pompiers sont en danger, et payent un lourd tribut. Un recensement au 31 décembre 1997 a identifié avec certitude 1 355 sapeurs pompiers communaux, 76 militaires parisiens et 24 marins-pompiers de Marseille, dont 14 sont « Morts au feu ». Aujourd'hui, on parle plus facilement de « Morts en service commandé ». Différentes stèles commémoratives et monuments divers jalonnent la France, rappelant que les risques sont quotidiens et multiples. A Nîmes, en 2004, mon oncle Charles et moi-même, avons offert au CSPN la plaque qui se trouve à l'emplacement de la caserne détruite le 27 mai 1944, et du décès de Marius BOUQUET : 23 rue Notre-Dame.

Voilà, avant de conclure, je voudrais passer la parole au colonel Laurent JOSEPH, chef de corps des sapeurs pompiers de Nîmes, qui a bien voulu nous préparer une communication sur la réalité actuelle de ces dangers, et nous proposer, au travers des statistiques annuelles récentes, la position du CSP de Nîmes, par rapport aux autres Centres de Secours régionaux.

CHAPITRE VII/ L'ACTUALITE AU TRAVERS DES STATISTIQUES:

« Le Rapport JOSEPH ».

- 1. Evolution des risques :** Présentation de trois vidéos, démontrant la dangerosité et la spontanéité des phénomènes thermiques. Ils sont le plus souvent dus à l'embrasement de poches de gaz ou de fumées toxiques provoquées par la combustion de produits chimiques. Présentation d'un autre nouveau risque : le transport par camions, sur routes, de produits chimiques ou toxiques, voir radioactifs.
- 2. Bilan national des sapeurs pompiers décédés entre 2005 et 2012 :**
 - Tableau du nombre de décès en service commandé. 2009 : 12 décès ; 2010 : 14 ; 2011 : 11 ; 2012 : 12. 73% de ces décès ont eu lieu sur le site de l'intervention.
 - Entre 2005 et 2012 : Baisse de 32% du nombre de décès, par rapport à la période 1997-2004.
 - Dernier accident thermique connu : Digne-les-Bains : le 04 novembre 2012. Deux pompiers décédés : Yann SIMEONI, 16 ans et Mickaël BAGHIONO, 35 ans.
 - Tableau de répartition par causes de décès, entre 2005 et 2011 : 26% en intervention, 33% en accident sur la voie publique (le plus souvent en accident de trajet), 29% de pathologie (le plus souvent par arrêt cardiaque), et enfin 7% de causes diverses.
- 3. Tableau comparatif des interventions, en 2012, dans la région Sud :** Etude sur quelques « Centres de Secours » du « Sud de France » : Nîmes, avec environ 14 000 interventions ; Avignon, environ 15 000 ; Montpellier-Paillade, 10 000 ; Montpellier-Montaubérou, 8 000 ; Bordeaux-Ornano, 16 000 ; Bordeaux-Benauges, 9 000 ; Bordeaux-Bruges, 8 000 ; Bordeaux-Madère, 7 500 ; Lyon-Corneille, 11 000 ; Lyon-Saint-Priest, 10 000 ; Lyon-Rochât, 10 000 ; et Lyon-Villeurbanne-Grasset, avec près de 9 500.
- 4. Bilan gardois, sur ces dernières années :** Hommage à quelques sapeurs pompiers du département morts en intervention.
 - Hervé MERCADIER, sapeur au CS Vauvert : Le 24 mars 1985, accident de la circulation alors qu'il se rendait à la caserne, pour prendre un départ.
 - Laurent BENEZETH, caporal-chef au CS Barjac : Le 12 octobre 1994, accident cardiaque sur intervention.
 - Jean-Louis SANCHEZ, sapeur au CS Saint-Géniès de Malgoires : Le 7 octobre 2001, par noyade lors du sauvetage d'une victime, au cours des inondations.
- 5. Bilan nîmois : Les pompiers décédés à Nîmes :**
 - Marius BOUQUET, sapeur 23 ans : Le 27 mai 1944, lors du bombardement.
 - Michel BULLY, sapeur 18 ans : Le 05 août 1967, dans un feu de forêt.
 - Claude SANGAY, sapeur pompier volontaire : Le 26 juillet 1972, arrêt cardiaque.
 - Ollivier FRANCES, lieutenant : Le 21 avril 2000, accident de plongée.

Après son intervention, Laurent JOSEPH rend la parole à Philippe RITTER.

CHAPITRE VIII/ POUR CONCLURE:

Merci Laurent !

Voilà, nous arrivons au terme de cet hommage aux « Soldats du Feu ».

Avant toute chose, je voudrais remercier la personne de l'assistance qui est intervenue pour nous signaler que, sur le Gard, nous n'avons pas mentionné l'accident de Pont-Saint-Esprit, vers 1966, qui a fait plusieurs victimes parmi les pompiers. En effet, notre travail n'est pas exhaustif, et cet « oubli », pour lequel nous n'avons pas assez d'informations, prouve bien la nécessité de l'existence de notre commission « Mémoire du Corps ».

Enfin, je voudrais juste rappeler une des devises de l' « Ecole de la **Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris** », qui résume assez bien l'esprit de notre conférence aujourd'hui :

« Cultiver le passé, Agir au présent et Enfanter notre avenir ! »

Dans la même logique, avant de rendre la parole à Mr Charles LEDENTU, représentant local du « Souvenir Français », et que je remercie d'être à l'origine de cette initiative, je vous invite à participer à la prochaine conférence, qui se tiendra « Peut-être » dans les nouveaux locaux des Archives Départementales du Gard, le 24 mai 2014, sous l'égide de la « Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard ».

Sujet : « 27 mai 1944 – 27 mai 2014 – 70 ans ».

Merci à vous tous de votre attention.

-oOo-